

Mettre en œuvre un test de dépréciation des actifs

L'*impairment* en normes françaises et IFRS

PUBLIC VISÉ

Responsables financiers et comptables –
Directeurs consolidation et comptabilité –
Comptables – Consolidateurs – Contrôleurs de
gestion – Experts comptables, Commissaires
aux comptes

Pré-requis : cette formation ne nécessite
aucun pré-requis particulier.

OBJECTIFS

- ☛ Connaître et savoir mettre en œuvre le mécanisme de l'*impairment test* en IFRS et le rapprocher du test en normes françaises
- ☛ Savoir calculer la dépréciation d'une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie), avec ou sans goodwill

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

- ☛ Le test de dépréciation (*impairment*) est une « vraie-fausse » spécialité des IFRS. Le principe en est simple, mais les modalités sont souvent mal comprises, en particulier le rôle de la juste valeur. De plus, le règlement ANC de 2015 a largement précisé la méthode applicable dans le référentiel français. Cette formation permet d'appliquer de façon efficace et pérenne les dispositions dans les deux référentiels.

DURÉE : 1 JOUR

**DATES PARIS : 06/03/20
02/06/20
18/11/20**

PRIX : 1 020 € HT – 1 224 € TTC

CONTENU

- ☛ **Rappel des textes français et IFRS applicables**
- ☛ **Définition de l'*impairment* en IFRS et comparaison avec les règles françaises**
 - La notion de valeur recouvrable : la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de cession
- ☛ **Les différents niveaux d'application du test de dépréciation**
 - Les actifs isolés (corporels et incorporels)
 - Les UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) : définition, enjeux et méthode d'identification dans l'entreprise. Les cas particuliers.
 - Le goodwill et son affectation aux UGT. Le lien avec les secteurs. Les difficultés pratiques.
 - *Impairment* et information sectorielle
- ☛ **Méthodologie**
 - L'identification du besoin de test de dépréciation : les indices de perte de valeur et la procédure pour les identifier. La fréquence des tests.
 - Difficultés pratiques : caractéristiques du *business plan* servant de base au test d'*impairment*. La notion d'actif en l'état. La détermination du taux d'actualisation.
 - Revue de la pratique
- ☛ **La comptabilisation de la dépréciation et l'information à fournir**
- ☛ **Synthèse de la comparaison entre les normes françaises et IFRS**
- ☛ **La position de l'administration fiscale**

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYEN DE SUIVI

Exposé détaillé, illustré de nombreux cas pratiques s'appuyant notamment sur l'expérience terrain de l'animateur. Examen critique de documents de référence publiés pour valider les acquis théoriques de la formation.

Questionnaire d'évaluation.

Attestation de formation délivrée en fin de session.

L'animateur est disponible par mail à l'issue de la formation pour répondre à toute question relevant de la formation.

©FinHarmony - Cet atelier peut être organisé en intra-entreprise
01.53.17.39.00 - formation@finharmony.net